



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 64782

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les interactions entre les vaccins de la grippe A et de la grippe saisonnière. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les études réalisées par la France en la matière et quelles en sont les conclusions afférentes.

Texte de la réponse

Les résumés des caractéristiques des produits (RCP) de Pandemrix, Celvapan, Focetria et Panenza, publiés par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) mentionnent au chapitre des interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interaction : pour le vaccin Pandemrix : les données obtenues sur la coadministration de Pandemrix H1N1 avec un vaccin grippal saisonnier n'ont pas suggéré d'interférence significative dans la réponse immunitaire vis-à-vis de Pandemrix H1N1. La réponse immunitaire aux antigènes saisonniers était satisfaisante. La coadministration n'a pas été associée à des taux plus élevés des réactions locales ou systémiques par rapport à l'administration de Pandemrix seul. Par conséquent les données indiquent que Pandemrix peut être coadministré que des vaccins grippaux saisonniers. Pour le vaccin Celvapan : il n'existe aucune donnée sur la coadministration de Celvapan avec d'autres vaccins. Cependant, si la coadministration avec un autre vaccin est envisagée, les injections doivent être pratiquées sur des membres différents. Il faut noter que les effets indésirables peuvent être intensifiés. Pour le vaccin Focetria : les données relatives à la coadministration de Focetria (H1N1) avec un vaccin grippal saisonnier n'ont pas suggéré d'interférence dans la réponse immunitaire vis-à-vis de Focetria. La réponse immunitaire aux antigènes saisonniers était satisfaisante. La coadministration n'a pas été associée à des taux plus élevés de réactions locales ou systémiques par rapport à l'administration de Focetria seul. Pour le vaccin Panenza : il n'existe pas de données sur la coadministration de Panenza avec d'autres vaccins. Cependant, si la coadministration avec un autre vaccin est indiquée, les injections doivent se faire sur des membres différents. Il faut noter que les effets indésirables peuvent être intensifiés. Sur la base de ces données, le Haut Conseil de la santé publique a indiqué, dans son avis du 27 novembre 2009, que les vaccins grippaux pandémiques avec adjuvant Focetria et Pandemrix peuvent être coadministrés avec un vaccin grippal saisonnier sans adjuvant ; en l'absence de données, à ce jour, l'administration du vaccin grippal pandémique fragmenté sans adjuvant Panenza et d'un vaccin grippal saisonnier sans adjuvant n'est pas recommandée le même jour.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64782

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11104

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2801